

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 15 (1889)
Heft: 1

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE

DER WILDBACH UND FLUSSVERBAUUNG NACH DEN GESETZEN DER NATUR, von A. Schindler. Zurich, Hofer et Burger, imprimeurs-éditeurs.

La correction des torrents et rivières d'après les lois de la nature, tel est le titre d'un nouvel ouvrage que vient de publier M. Schindler-Rochat.

L'auteur commence par décrire quel est l'état normal des cours d'eau et des bassins où ils prennent naissance, il décrit ensuite le commencement des dégradations que produisent les érosions dans les surfaces inclinées de ces bassins. Il insiste, avec beaucoup de raison, sur la nécessité d'apporter tout de suite un remède au mal qui commence à se produire en consolidant sur-le-champ les premières cicatrices produites par les érosions dans les pentes non boisées, avant que ces cicatrices se soient transformées en ravines ou en torrents. Il insiste d'une manière toute particulière sur le maintien des gazonnements et des boisés dans ces régions.

Il se livre ensuite à une critique des systèmes de correction employés jusqu'ici, et en tout premier lieu des barrages qu'il estime être contre nature, c'est-à-dire créer un état de choses qui ne se rencontre pas dans la nature et qui n'a qu'un effet passager. Il n'admet les barrages que dans les gorges étroites et lorsqu'on peut les fonder et les épauler latéralement sur le roc.

Au lieu des barrages il propose de favoriser la formation, dans les bassins de réception, de cônes de déjection plats, au moyen de pilotages faits à l'avance qui en provoquent le dépôt et qui consolident et fixent ces cônes. Son expérience lui a prouvé que ces pilotages résistent beaucoup mieux à la corrosion des eaux que les autres moyens employés jusqu'ici, et, sur ce point, nous partageons en partie son opinion et croyons qu'on pourrait et devrait employer plus souvent ces pilotages.

Il critique aussi l'établissement des rigoles perreyées dans les bassins de réception ou cônes creux d'érosion, parce que celles-ci ont pour effet d'amener les eaux trop rapidement dans le bassin d'écoulement et de faciliter ainsi les inondations.

Nous croyons aussi que l'on a trop fait des barrages une panacée universelle et que le choix de l'emplacement de ceux-ci et les dispositions de leur construction n'ont pas toujours été très heureux ; de là, dans bien des cas, des insuccès à enregistrer ; faut-il pour ces insuccès, condamner complètement les barrages ! Tel n'est pas non plus notre avis, pas plus que de considérer comme panacée universelle le système des cônes de déjection aplatis, provoqués par des pilotages et proposé par M. Schindler ; auquel dans beaucoup de cas, il y aura toujours à préférer les barrages.

M. Schindler examine ensuite les cours d'eau dans leur section d'écoulement ou dans le thalweg des vallées, soit à proprement parler : les rivières. Il examine et discute les causes de détérioration des berges et du lit, puis les moyens employés jusqu'ici pour les combattre : revêtements de berges en perrés fondés ou sur enrochements ou sur cadres pilotés, avec seuils ou avec éperons, revêtements de berges en saucissons de fascines (Gumpenberg), éperons, etc., etc.. Il signale leur inefficacité et les dégradations auxquelles sont soumis les berges et le lit des cours d'eau ainsi corrigés et dignés.

Il prouve qu'il faut chercher, en tout premier lieu, à aplatir le plus possible les berges en diminuant leur inclinaison, pour diminuer aussi la force de corrosion de l'eau qui tend à les attaquer et, il propose aussi, comme moyen de consolidation des berges et du lit, des pilotages, dans l'intervalle desquels on peut intercaler des revêtements en pierres, qui sont retenues par ces pilotages : comme qui dirait une espèce de pavage.

Nous croyons aussi que dans ce second cas, on pourrait employer les pieux ou pilotis plus fréquemment qu'on ne le fait ; mais d'un autre côté, nous croyons encore qu'il ne faut pas non plus en faire une panacée universelle.

Ces pilotages ainsi généralisés pour la consolidation du lit et des berges doivent revenir très cher ; leur durée sera-t-elle illimitée ? c'est ce dont on peut douter.

Dans bien des cas, des revêtements en maçonnerie sèche, soit des perrés, seraient plus efficaces et moins coûteux.

Le livre de M. Schindler sera lu avec intérêt par toutes les personnes qui s'occupent de travaux hydrotechniques et on y trouvera décrits des travaux et des méthodes de correction qu'on pourra avantageusement appliquer dans certains cas particuliers.

Ajoutons que l'exécution typographique de cet ouvrage et surtout les 18 planches en chromo est très réussie et fait honneur aux éditeurs, MM. Hofer et Burger, à Zurich.

J. M.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES

Séance du 9 février 1889 à l'hôtel Beau-Site.

Sous la présidence de M. J. Meyer, président, la Société a entendu une communication de M. l'architecte Isoz sur l'histoire du château d'Ouchy et sur les travaux qui seront exécutés prochainement sur son emplacement. La partie historique de ce travail sera insérée au *Bulletin*.

M. l'ingénieur cantonal L. Gonin donne communication de son rapport et du rapport municipal sur le mode d'adjudication des travaux.

Un compte rendu de cet exposé figure dans le *Bulletin*. Ce travail donne lieu à une discussion animée, soit sur les principes généraux des adjudications, soit sur le point spécial soulevé par l'un des membres, qui émet l'opinion suivante :

Lorsqu'on met des travaux au concours avec la condition que les concurrents fourniront des projets, on devrait considérer cette demande comme un concours d'étude et accorder des primes aux meilleurs projets après celui auquel l'adjudication des travaux est dévolue. Cette opinion fut combattue comme trop onéreuse pour les administrations, surtout lorsqu'il s'agit de concours de peu d'importance.

On admettait son application aux grands travaux.

En ce qui concerne la question générale de l'adjudication au plus bas offrant, les orateurs paraissent d'accord pour laisser aux administrations la faculté de tenir compte des aptitudes et du caractère des soumissionnaires, sans autre règlement que les prescriptions contenues dans les *principes généraux* rédigés par la Société suisse.

(Rédaction.)